DEMANDE CONJOINTE DE DESIGNATION D'UN MEDIATEUR

Article 1734 CJ

(A remplir en lettres majuscules s.v.p.)

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

RG n°		
EN CAUSE DE :		

CONTRE:	***************************************	
	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	
Les soussignés demandent conjointement la désignation de		
Optionnel : Les parties <u>décident de ne pas suspendre</u> les délais tel que prévu à l'article 1734, §5 du Code judiciaire ¹ .		
Bruxelles, le		
Demandeur(s)		Défendeur(s)

¹ Lorsque les parties sollicitent conjointement qu'une médiation soit ordonnée, les délais de procédure qui leur sont impartis sont suspendus à dater du jour où elles formulent cette demande.